

ALGERIE TELECOM Direction Opérationnelle Des Télécommunications de Chlef

Sous-direction Technique

Réf: AT/DO Chlef/SDT/DRA/ $N^{\circ}294/25$

Chlef, le 13/03/2025

e Directeur



A

Monsieur le Gérant de l'entreprise EURL DJAHBAR Travaux de construction HAY ESSALEM W. CHLEF

Objet : Mise en demeure de renforcement des moyens humains sur le chantier de canalisation

Nous constatons avec regret que votre entreprise ne respecte pas ses engagements contractuels relatifs à la mobilisation des moyens humains nécessaires à l'exécution des travaux du chantier de canalisation situé à Bocca Mekhalfia Taougrit lot 02 (partie transport).

Selon les termes du contrat n° 43 du 22/04/2024, vous vous étiez engagé à mobiliser 19 personnes dont 04 ingénieurs ,05 technicien et 10 ouvriers sur le chantier. Or, à ce jour, nous constatons que seulement 03 ouvriers sont présents quotidiennement, ce qui entraîne un retard important dans l'avancement des travaux et compromet le respect des délais contractuels.

En conséquence, nous vous mettons en demeure de renforcer immédiatement l'effectif en affectant le nombre d'ouvriers convenu, dans un délai de 48 heures à compter de la réception de la présente mise en demeure.

À défaut de mise en conformité dans le délai imparti, nous nous réservons le droit d'appliquer les pénalités prévues au contrat et d'engager toute action nécessaire pour faire valoir nos droits y compris la résiliation du contrat à vos torts exclusifs.

Nous vous demandons de bien vouloir nous informer, dans les plus brefs délais, des mesures prises pour remédier à cette situation.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.